

a pas eu de changement sous le rapport de l'économie et de l'efficacité. Montrez-moi le mal que cause le patronage politique? A-t-on raison de prétendre qu'un homme, élu par le peuple, qui représente le peuple et doit s'adresser au peuple pour se faire réélire, n'est pas en état de recommander un homme pour une fonction quelconque? Allons-nous avoir un gouvernement démocratique en ce pays? Ou bien allons-nous remettre entièrement cette question à un bureau qui n'a de compte à rendre à personne?

L'honorable M. STANFIELD: C'est comme cela que les choses marchent aujourd'hui.

L'honorable M. FOWLER: Oui, c'est comme cela, ainsi que le fait remarquer mon mon honorable ami. Vous vous en remettez à une commission composée de trois hommes—contrôlés par un quatrième, tel qu'on le pense généralement—pour savoir qui occupera ou n'occupera pas les positions dans le service civil de ce pays. Et vous allez me dire que les hommes responsables vis-à-vis le peuple et élus par le peuple n'ont aucun droit de recommander quelqu'un à ces positions? Il me semble que c'est là une doctrine subversive des idées de démocratie et de gouvernement responsable. Pendant plusieurs années j'ai représenté un collège électoral dans l'autre Chambre, et je n'ai jamais constaté aucun des maux en question. A l'époque où le parti que j'appuyais était au pouvoir, lorsqu'il y avait une nomination à faire, je jouissais du privilège de la recommandation, et j'ai toujours très prudemment recommandé de bons hommes pour les postes qui se trouvaient vacants, en particulier dans ma propre division électorale—Pourquoi? Parce que, en homme qui possède un certain degré de gros bon sens, je savais que, comme député, je ne pouvais pas commettre d'erreur plus grossière, je ne pouvais pas exposer davantage ma prochaine candidature, qu'en recommandant un incapable à un poste dans les services administratifs de l'Etat. Il y avait une leçon de choses à tirer pour tout le monde, et tout le monde pouvait s'en rendre compte. Naturellement, je parle exclusivement du service extérieur. Je me soucie guère du service intérieur, et cela me serait parfaitement égal qu'un député eût quelque chose à faire ou non avec ce service. Et je demande qui est plus en mesure de dire quel individu est le plus capable de remplir la fonction de directeur de la poste par exemple, dans un district rural, ou d'un gardien de phare ou toute

autre fonction du même genre, si ce n'est le député du comté, qui connaît tout le monde et est au courant de tout ce qui se passe dans son comté, qui étudie particulièrement ces questions, et les étudie bien? Mais la recommandation d'un député est la pire chose qu'un homme puisse avoir s'il veut obtenir un poste sous le régime de la Commission du Service civil. Cette Commission évite le député comme si c'était une peste, comme si elle avait peur de se contaminer en lui parlant et en lui demandant quel est le meilleur candidat à nommer. C'est ridicule et absurde de prétendre qu'un homme qui siège ici à Ottawa puisse dire qui pourrait occuper convenablement la position de directeur de la poste dans un district rural, par exemple, dans la paroisse de Waterford, dans mon comté, une paroisse reculée. Oh! mais ces messieurs reçoivent la recommandation de l'inspecteur des bureaux de poste. Cet inspecteur demeure probablement dans une partie de la province; il n'a peut-être jamais vu le district en question et il n'en connaît rien du tout. L'homme de la rue, celui qui est le moins qualifié, est précisément celui que choisit la Commission du Service civil en vertu de sa source de renseignements. On a vu cela tant et plus. Je suis absolument impartial à ce sujet; je n'exerce aucune vengeance; nous, membres de cette Chambre, n'exerçons aucun patronage, et nous n'en désirons pas. Je parle dans l'intérêt du pays, et je suppose que demain je serai houspillé dans les journaux s'ils jugent à propos de tenir compte de ce que je dis ici aujourd'hui. L'Association du Service civil me vouera aux gémonies dans la presse pour m'être prononcé de la sorte; mais tout ce que j'ai dit ici est la pure vérité.

Quelques honorables SENATEURS: Très bien, très bien.

L'honorable M. FOWLER: Ce n'est pas mon habitude de lire des extraits de journaux; mais j'ai en ce moment l'article d'un journal qui exerce une très forte influence dans le pays, et dont les opinions sont toujours respectées.

L'honorable M. CASGRAIN: De quel journal voulez-vous parler?

L'honorable M. FOWLER: De la *Gazette* de Montréal. Dans son numéro du 25 avril dernier, elle publiait un article sur le service civil dans lequel il est dit:

Le public en général est peu au courant et s'occupe encore moins de la constitution du Service civil, dont l'importance de la réforme a